



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guyane : enseignement superieur

Question écrite n° 31489

## Texte de la question

M Elie Castor demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer les nouvelles filieres qu'il envisage de mettre en place au sein de l'institut d'etudes superieures de la Guyane (IES), des la rentree 1990.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le contrat signe entre l'Etat et l'universite des Antilles-Guyane le 28 avril 1990 a retenu pour principe le developpement de filieres de formation en premier cycle en Guyane, adaptees tant au public etudiant potentiel qu'aux besoins de l'economie locale ; sont ainsi envisagees la creation d'un DEUG d'AES (administration economique et sociale), d'un DEUST de connaissance et technologies du bois et le developpement d'un institut de pathologie tropicale. Des lors que les habilitations sont reconnues, il appartient a l'universite de decider de la date d'ouverture de ces formations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Castor ?lie](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31489

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juillet 1990, page 3319